

**APPEL A PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE
D'UNE POE COLLECTIVE**

**« SE PREPARER A L'ENTREE EN FORMATION
D'AIDE SOIGNANT »**

Proposition à retourner **au plus tard le 29 mai 2020**

A l'attention de :
Elisabeth LEITE
Immeuble le Président
74 boulevard du 11 Novembre
CS 50039
69626 Villeurbanne Cedex
04 72 07 36 86
elisabeth.leite@opco-sante.fr

OPCO SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES

L'OPCO Santé est l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé, du social et du médico-social.

Il comprend :

- le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif ;
- le secteur de la santé au travail interentreprises ;
- le secteur de l'hospitalisation privée ;
- le secteur du thermalisme.

En Auvergne Rhône-Alpes, L'OPCO Santé est l'interlocuteur de 3 300 établissements.

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé de la FEHAP, la FHP, NEXEM, le SYNERPA, UNICANCER, PRESANCE et UNISS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO

L'OPCO Santé développe un service de proximité par l'intermédiaire de 13 délégations régionales pour mieux accompagner les établissements dans leurs problématiques emploi-formation.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce service est assuré par une équipe de 30 personnes.

LES MISSIONS DE L'OPCO SANTE

Les missions de l'OPCO Santé à destination des ses adhérents sont les suivantes :

- Anticiper les mutations du secteur et proposer des solutions emploi-formation innovantes ;
- Développer l'alternance comme voie d'accès aux métiers de la santé ;
- Accompagner dans l'analyse et la définition des besoins en matière de formation ;
- Développer les compétences des professionnels de la santé ;
- Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE-PME ;
- Apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment pour établir la GPEC et les accompagner dans leur mission de certification.

CONTEXTE

Malgré le sens et l'utilité sociale très forte qu'elle porte, la profession d'aide soignant souffre d'un manque d'attractivité qui fait peser un risque majeur de dégradation de la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées. Les données disponibles mettent en évidence ce problème d'attractivité qui se manifeste en particulier par des tensions sur les recrutements et sur des effectifs difficiles à recruter et à fidéliser.

Alors que le métier d'aide soignant est l'un des métiers les plus créateurs d'emploi, selon une étude de France Stratégies et de la DARES¹, les structures connaissent de nombreuses difficultés de recrutement liées à une pénurie de candidats. Le déficit d'attractivité du métier d'aide soignant peut s'expliquer par l'insuffisance des rémunérations, l'organisation du travail, les horaires de travail, la pénibilité psychique et physique ainsi que par les temps partiels.

Afin de rapprocher l'offre et la demande, l'OPCO Santé en partenariat avec Pôle Emploi, dans le cadre du Plan Investissement dans les compétences (PIC), souhaite mettre en place une POE collective qui vise à former et à remettre à niveau des demandeurs d'emploi souhaitant préparer leur entrée en formation d'aide soignant.

Le métier d'aide soignant demande de la motivation, de la disponibilité, une maîtrise de soi, et un sens des responsabilités. Ce parcours de formation leur permettra de connaître et comprendre les principaux contours du métier d'aide soignant, ses missions, les fondamentaux afin de pouvoir s'engager plus durablement dans une perspective d'emploi auprès d'employeurs potentiels.

PUBLIC CONCERNE

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non. Ils doivent disposer d'un niveau de compréhension minimal en langue française (écrit et oral avec le cas échéant orientation vers une formation sur les compétences clés) pour pouvoir suivre les modules de formation et être âgés de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

¹ Les métiers à Horizon 2022, rapport France Stratégies et DARES Prospective des métiers et des qualifications

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs principaux de la POEC sont :

- L'acquisition des connaissances permettant de faciliter l'entrée et la réussite en formation d'aide soignant ;
- L'acquisition de certifications transverses SST/ Praps 2.

La formation devra inclure les modules suivants :

➤ **Module I : Connaissance des Etablissements et services médico-sociaux**

▪ Compétence

Avoir les connaissances fondamentales de l'environnement ESMS

▪ Objectifs

Axe 1 : Découverte du secteur sanitaire, social, et médico-social, ses métiers et filières professionnelles

- Comprendre de manière générale l'organisation des entreprises et associations du secteur, leurs valeurs et leurs conditions d'exercices particulières propre au secteur (travail de nuit, horaires décalés)
- Connaître les structures médico-sociales et sanitaires : EHPAD, Services hospitaliers, foyers d'accueils...
- Connaître les services médico-sociaux : USLD, LAM...
- Etre capable d'identifier les différents métiers des établissements (ASH, AS, IDE, AES, ES, Directeur...), leurs domaines de responsabilités (limites) et interactions

Axe 2 : Connaissance des publics accueillis et bases de la posture professionnelles du soignant

- Connaître les principales caractéristiques des publics accueillis dans ces structures et leurs familles : personnes âgées, personnes handicapées, personnes présentant des troubles psychiques

▪ Éléments de contenu pédagogique :

Axe 1 : Découverte du secteur sanitaire, social, et médico-social, ses métiers et filières professionnelles

- Missions, culture et environnement législatif et réglementaire du secteur sanitaire, social, médico-social, principaux plans gouvernementaux en vigueur
- Les principaux métiers des établissements (Ash, As, Educateur, Directeur, Aes...)
- les établissements sanitaires et médicaux sociaux

Axe 2 : Connaissance des publics accueillis

- Les publics accueillis : le handicap (psychique, sensoriel, mental, autisme, moteur, polyhandicap), le vieillissement, la dépendance, la maladie d'Alzheimer

Durée : 70 heures maximum

➤ **Module 2: Communication et posture du soignant**

▪ Compétence

Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage

▪ Objectifs

Axe 1 : Posture relationnelle vis-à-vis des personnes accompagnées

- Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion
- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- Avoir des premières notions d'éthique et de bientraitance
- Savoir adopter un comportement approprié et bienveillant avec les usagers et leurs familles

Axe 2 : Remise à niveau des compétences clés (si besoin)

- Communiquer en français
- Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Maîtriser les outils bureautique et numérique (fonctions de base de Windows, gestion d'un document numérique...)

Axe 3 : Préparation aux épreuves de sélection : dossier + épreuve orale

- Etre capable d'acquérir une méthodologie de travail
- Etre capable de vous préparer à la constitution d'un dossier et à l'épreuve orale de sélection

▪ Éléments de contenu pédagogique

Axe 1 : les bases de la posture relationnelle vis-à-vis des personnes accompagnées

- Relation et communication : les valeurs et les principes, les basiques de la posture professionnelle du soignant
- Information et droits des patients : charte du patient, loi du 4 mars 2002, Secret professionnel

- Les techniques de communication : observation, entretien, communication verbale et non verbale, jeu et animation

- Notions d'éthique et bienveillance

Axe 2 : Remise à niveau des compétences clés (si besoin)

- la communication en français
- les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- les outils bureautique et numérique (fonctions de base de Windows, gestion d'un document numérique...)

Axe 3 : Préparation aux épreuves de sélection : dossier + épreuve orale

- le métier, perspectives, motivations, projet professionnel
- préparer son dossier, se présenter à l'oral

Pratiques :

- Accueil de la personne accompagnée et de son entourage
- Ecoute et reformulation
- Communication verbale et non verbale
- Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins
- Participation à une démarche éthique
- Mise en situation d'entretien de sélection à l'entrée en formation d'aide soignant

Durée indicative : environ 70 heures.

Cette durée pourra être ajustée en fonction des besoins individuels relevés par le test de positionnement en entrée en formation.

➤ **Module 3 : Hygiène et Sécurité**

▪ Compétence

Connaitre et respecter les principes de base en matière d'hygiène, sécurité, ergonomie et manutention.

Objectifs

Axe 1 : Les principes de règles d'hygiène générale

- Définir la notion d'hygiène
- Enumérer les principaux facteurs de risques
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité aux soins à la personne
- Identifier les mains comme premier vecteur de transmission
- Enumérer les moments clés et la technique professionnelle pour se laver les mains
- Connaitre les étapes de friction des mains avec une solution hydro alcoolique

Axe 2 : Sécurité et ergonomie : les fondamentaux

- Identifier les situations sensibles du point de vue de la santé des personnels
- Citer les principales règles de base de sécurité physique et d'économie d'efforts

- Identifier les aides techniques et matériels médicalisés
 - Identifier la nécessité de se former pour maîtriser les différentes techniques de manutention et sans aide technique.
- Éléments de contenu pédagogique

Axe 1 : Les principes de règles d'hygiène générale

- Notions élémentaires sur l'hygiène, les voies de contamination, les 5 M, ...
- Les principales règles d'hygiène (lavage des mains, respect des protocoles, hygiène corporelle, tenue professionnelle)
- Les mains : premier vecteur de transmission
- Distinguer : lavage des mains et désinfection des mains

Axe 2 : Sécurité et ergonomie : les fondamentaux

- Sécurité des professionnels des résidents
- Le corps humain au travail : focus sur la colonne vertébrale, les articulations, et les risques dorsolombaires
- Présentation illustrée des différentes aides techniques et matériels médicalisés : lit électrique, potence, disque, drap de glissement

Pratiques :

- Lavage antiseptique des mains et port des gants
- Comment se laver des mains
- Règles de base de sécurité physique pour éviter le blocage lombaire, économiser ses efforts
- Formations certifiantes Gestes et Postures (7 heures) et PRAPS 2S (21 heures)
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade

Durée : environ 90 heures

CONCEPTION PEDAGOGIQUE

Le prestataire proposera un parcours de formation permettant l'acquisition ou le développement des compétences socles à l'entrée en formation d'aide soignant.

Il est recommandé également d'intégrer aux parcours aussi souvent que possible des périodes d'**immersion en entreprise**.

Un **réfèrent accompagnateur** du dispositif POEC sera demandé pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le suivi des modules de formation, leurs éventuelles difficultés et questions au cours du parcours de formation.

Un **test de positionnement à l'entrée en formation** sera systématiquement réalisé par l'organisme de formation pour évaluer le niveau des candidats en compréhension oral et écrite de la langue française et le cas échéant proposer une formation sur les compétences clés.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Une attention particulière sera portée sur la capacité de l'organisme de formation à intégrer une approche multimodale dans ses dispositifs pédagogiques :

- ✓ Partie de la formation réalisée à distance : webinaires, classes virtuelles ;
- ✓ Formations croisées intersectorielles (médico-social, sanitaire, social) ;
- ✓ Action de formation en situation de travail ;
- ✓ Modèle participatif style « forum », plate-forme collaborative, classe inversée ;
- ✓ Utilisation de capsules vidéo ;
- ✓ Séquences de micro learning ...

Toute suggestion sera la bienvenue.

Compte tenu du contexte actuel, une solution de formation à distance de repli serait fortement appréciée afin de prévenir les éventuelles ruptures de parcours au cours de la formation.

Elle pourra notamment comporter :

- des apports de contenu théorique, de type cours à télécharger ;
- des webinaires ;
- des exercices et illustrations pratiques (exemples : quizz, vidéos, témoignages...) ;
- des classes virtuelles ;
- des tests d'auto-évaluation ;
- une assistance technique ;
- une bibliothèque de données et de liens vers des ressources complémentaires (articles, vidéos...) permettant d'approfondir les notions abordées ;
- un accompagnement du stagiaire par un formateur (exemples : classroom, téléphone, plateforme interactive, mail...)...

L'action donnera lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents repères de la formation.

Tous les documents envoyés par le prestataire de l'action aux participants devront faire référence à l'OPCO Santé et au Pôle Emploi au niveau de l'origine de l'action et de son financement.

PERMIS DE CONDUIRE

Il est à noter que le permis B est très souvent un sésame pour l'emploi. Le coût du Permis de conduire sera inclus dans la prestation.

Un partenariat pourrait donc être ainsi envisagé avec une auto école. Cette mesure s'adresserait aux demandeurs d'emploi inscrits dans la POEC pour lesquels l'obtention du Permis B s'inscrit dans la réalisation de leur projet professionnel de devenir aide soignant(e).

CONDITIONS DE REALISATION

Démarrage de la formation : octobre 2020

Fin de la formation : janvier 2021

Lieu : l'organisme proposera un territoire, notamment en prenant en compte les besoins du marché du travail

Nombre de places : 15

Durée : 400 h maximum dont les périodes d'immersion en entreprise

Rythme : le rythme proposé devra être justifié

- **Organisation de l'action de formation**

L'appel à projet vise la sélection d'opérateurs de formation en capacité de conduire cette action sur le(s) territoire(s) concerné(s).

Organisation logistique :

Le prestataire est responsable de l'organisation logistique des sessions, en lien avec le Service Régional de l'OPCO Santé :

L'OPCO Santé assure la diffusion de l'information en amont de l'action via ses pages régionales et par le biais de ses conseillers Emploi-Formation.

L'organisme de formation s'engage à :

- Désigner un référent administratif pour le suivi de l'action (factures, feuilles d'émergence, bilans pédagogiques, tableaux d'information sur les stagiaires,..) et faciliter les échanges entre l'OPCO Santé et le prestataire de formation.
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à l'OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Assurer le suivi qualité des sessions proposées
- Le prestataire s'engage à assurer, pour le compte de l'OPCO Santé, la gestion administrative et logistique de la POEC mise en place :

- Envoi des convocations, des courriers de refus et de l'ensemble des documents relatifs à la formation aux participants (attestations, supports, questionnaires...)
- La gestion des absences, l'impression et la diffusion de la feuille d'émargement
- Recherche et location de salle. Les formations doivent être organisées sur les lieux précisés dans la convention qui sera signée entre l'OPCO Santé et le prestataire retenu. Les salles devront également être accessibles aux personnes en situation de handicap. Les frais inhérents à l'organisation logistique devront être distingués des frais pédagogiques.
- Organisation des déjeuners pris en commun

Réunions de cadrage :

Des réunions de cadrage peuvent être organisées par les délégations régionales de l'OPCO Santé au cours de la mission. Le prestataire prend en compte les remarques qui lui sont alors faites et assure les adaptations nécessaires à la qualité de la prestation.

Un « bilan pédagogique » sera demandé en fin d'action.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une attention toute particulière est accordée à l'évaluation des actions de formation menées. Cette évaluation se situe à plusieurs niveaux :

- **Une évaluation formative**, à l'initiative du formateur, dont l'objectif est de vérifier individuellement que les objectifs pédagogiques ont été atteints. Cette évaluation se traduit par l'édition d'une **attestation de compétences**, à remettre à chaque stagiaire, qui doit pouvoir être mobilisée dans une éventuelle démarche de validation des acquis de l'expérience ;
- **Un bilan oral**, lors de la dernière journée de formation, en présence des participants et d'un représentant de l'OPCO Santé. Ce bilan a pour objet d'évaluer la pertinence du dispositif de formation, le degré de satisfaction des stagiaires et les éventuelles améliorations à apporter dans la perspective d'une reconduction ;
- **Un questionnaire de satisfaction** écrit, distribué à chaque participant, qui doit être impérativement récupéré avant la fin de la formation et transmis à l'OPCO Santé.

CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRE

Calendrier et procédures :

Délai de réponse au présent appel à projet : 29 mai 2020

Période d'instruction des projets : du 1^{er} au 5 juin 2020

Choix de l'organisme prestataire : 10 juin 2020

Mode de réponse

En tenant compte de ce cahier des charges, vous devez renseigner **UNIQUEMENT** le document ci-dessous intitulé « Proposition de prestation ».

Les propositions devront satisfaire aux exigences définies dans le présent cahier des charges et comprendre dans l'ordre énoncé une présentation de :

- l'organisme de formation candidat : raison sociale, adresse complète, n° Siret, n° DA, effectif global, couverture territoriale, coordonnées de l'interlocuteur en charge du dossier ; Datadock : Référencement obligatoire à partir du 1er juillet 2018 sur la plate-forme Data-dock (www.data-dock.fr)
- la proposition, notamment les modalités pour répondre aux objectifs, les modalités et critères retenus pour la mise en œuvre de la formation ;
- Le projet pédagogique : objectifs pédagogiques, description détaillée des méthodes et moyens pédagogiques associés, modalités de prise en compte des acquis antérieurs des bénéficiaires des formations, modalités d'évaluation des acquis de la formation ;
- les références de l'organisme : son expérience et expertise dans le secteur, le domaine et sur la thématique abordée dans l'appel à projet ;
- le déroulement de la prestation : calendrier, conditions matérielles (équipement informatique, salle de cours, centre de documentations et ressources,...), descriptif séquencé de la formation, moyens et méthodes pédagogiques, supports de formation destinés aux stagiaires, secrétariat- référent administratif ;
- la proposition financière : le coût pédagogique horaire par stagiaire en euros toutes taxes comprises (TTC) en tenant compte des dispositions du présent cahier des charges ;
Le coût lié à l'obtention du permis de conduire devra être proposé sur un document à part.
- les moyens dédiés à la logistique : réservations, convocation.

Vous aurez soin de présenter votre programme de formation en mettant en exergue les apports formatifs et en précisant les moyens pédagogiques que vous utiliserez.

Un dossier complet doit comprendre (en double exemplaire) :

- La « Proposition de prestation »
- Copie des statuts juridiques de votre structure et liste des membres du Conseil d'Administration.

Le dossier complet doit être transmis :

- En support papier en double exemplaire ;
- En support informatique par messagerie.

**Aucun délai supplémentaire ne vous sera accordé
Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Dans l'ordre :

1. Qualité de la proposition de formation

- Adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés ;
- Originalité et pertinence de l'organisation pédagogique (contenus, méthodes) ;
- Pertinence des supports pédagogiques et d'évaluation.

2. Moyens humains mis à disposition de la formation

Expérience et qualification des formateurs pressentis par rapport au sujet traité.

3. Références de l'organisme dans le secteur d'activité ou dans le domaine de l'action

4. Prix de la prestation

La sélection de l'organisme sera effectuée par une commission, sur étude des propositions éventuellement complétée par des auditions.

L' (les) organisme(s) de formation non retenu(s) ne peut (peuvent) contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision de la commission de sélection.



CONTENU DE FORMATION

Joindre un programme détaillé de la formation de 15 pages maximum

Nombre d'heures de formation théorique /_/_/

Nombre d'heures de formation pratique /_/_/

(bien différencier la pratique du théorique).

Quelles méthodes pédagogiques ?

Quelles modalités d'évaluation des acquis la formation (hormis la grille d'évaluation remise en fin de session) ?

Renseignements complémentaires :

INTERVENANTS

Noms	Fonctions	Diplômes (+ date d'obtention)	Expérience et Ancienneté dans la formation

REFERENCES

<p>Sur le thème proposé</p> <p>Sur le secteur</p>
--



CONDITIONS FINANCIERES

Tarifs de base des frais pédagogiques par groupe

Coût TTC / groupe :	€
---------------------	---

Nombre d'apprenant / groupe :	
Coût total TTC / apprenant :	€
Nombre d'heures de formation :	
Coût horaire TTC / apprenant :	€

Coût total d'un groupe

Coût pédagogique total	Coûts frais annexes**	Coûts location de salle ***	Total TTC
€	€	€	€

** Frais annexes nets correspondant aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'intervenant.

*** Accessibilité des locaux (possibilité d'apprenants handicapés).

Coût du permis de conduire

Coût TTC / apprenant :	€
------------------------	---

Le :

A :

SIGNATURE :

Vous pouvez joindre toute annexe que vous jugerez utile.